

Résidence du Gouverneur
Territoire du Ruhengeri
Tribunal de Territoire

Ruhengeri le 19/5/58.



n° 155 / H 14
19/5/58

Bisangari

n° A/470/A.I.14

J'ai l'honneur de vous faire savoir se conformant aux ordres de votre lettre n° A/100/A.I du 27/1/1958, le Tribunal a autorisé BIKARIGARI à se faire inscrire pour révision de son affaire; Celui-ci s'en alla chez lui et ne se présente qu'avant hier avec ses frais d'inscription.

Leur affaire fut entendue à ce jour, et fut suspendue à cause des témoins qui devaient comparaître.

Les témoins présents hier, l'affaire fut évidemment branlée à cause de l'assesseur Karima qui était devenu malade.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur du territoire l'expression de ma haute considération.

Le Juge du Tribunal de Territoire.

Limulwa. L.

25
LIMULWA